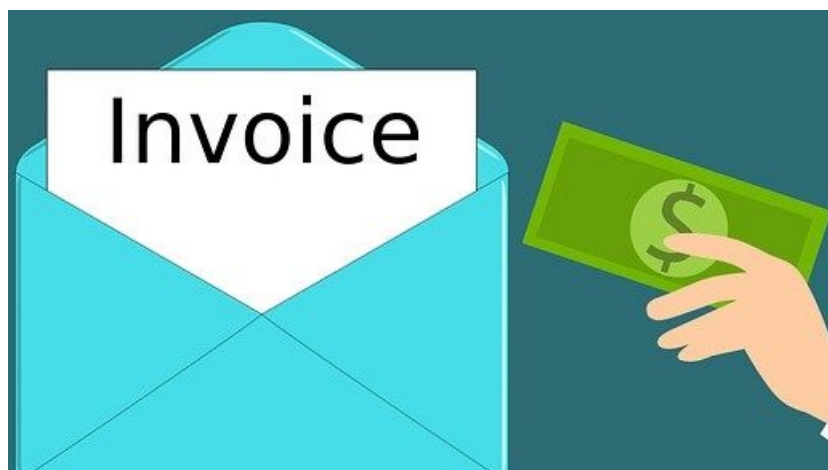


Chorus Pro, qu'est ce que c'est ?

👉 Vie des entreprises

📅 publié le 26-12-2019



Chorus Pro est le portail dédié à la facturation électronique pour l'ensemble des administrations publiques.

Qu'est-ce que Chorus Pro ?

L'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique prévoit une dématérialisation des factures pour toutes les entreprises (les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les petites et moyennes entreprises et les micro entreprise) à partir du 1 janvier 2020.

Chorus Pro est la solution mutualisée de facturation électronique qui a été mise en place pour tous les fournisseurs de la sphère publique afin de répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014.

A qui s'adresse Chorus Pro ?

Chorus Pro s'adresse à l'ensemble des acteurs de la commande publique :

- **Côté émetteurs** : la plateforme s'adresse à l'ensemble des fournisseurs tant privés que publics, afin de leur permettre de transmettre de façon efficace et automatique leurs factures à destination de la sphère publique. La solution Chorus Pro prend également en compte le processus de gestion et de validation des factures de travaux.
- **Côté récepteurs** : la plateforme s'adresse aux entités du **secteur public** : l'Etat, les établissements publics nationaux (EPN), les collectivités territoriales et les établissements publics locaux (EPL). Elle leur permet de traiter l'ensemble

des factures de manière optimisée en réduisant les délais de validation et d'enregistrement.

Chorus Pro côté émetteur :

Les fournisseurs qu'ils soient issus du domaine privé ou du secteur public ont accès via Chorus Pro à l'ensemble des fonctionnalités suivantes :

- Dépôt ou saisie d'une facture,
- Suivi du traitement de ses factures,
- Ajout de pièces complémentaires nécessaires au traitement de sa facture,
- Consultation des engagements émis par les services de l'Etat.

Renseignements sur le site [Service public.fr](http://Service-public.fr)

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne

